

Solutions de protection

*Votre guide sur*

# la sélection des risques

*à la Standard Life*

*À l'intention du représentant en assurance seulement.*





Ce guide réunit tous les renseignements relatifs à la sélection des risques pour les produits individuels d'assurance vie et d'assurance maladies graves de la Standard Life : l'assurance vie universelle Perspecta, l'assurance vie entière, l'assurance maladies graves Protecta et l'assurance temporaire renouvelable et transformable de 10 ans et 20 ans.

*Programme de  
taux préférentiels*

Voir page 2

*Protecta –  
vérification de  
l'assurabilité*

Voir page 8

*Exigences de  
sélection*

Voir page 10

*Sélection des  
risques financiers  
pour l'assurance  
vie*

Voir page 13

# Profil de vie – Programme de taux préférentiels pour l'assurance vie universelle Perspecta, l'assurance vie entière et l'assurance temporaire renouvelable et transformable de 10 ans ou de 20 ans

Le programme *Profil de vie* de la Standard Life offre à vos clients un taux de prime préférentiel lors de l'achat d'une police d'assurance vie universelle Perspecta ou une police d'assurance temporaire renouvelable et transformable de 10 ans ou de 20 ans pour une somme assurée de 100 000 \$ ou plus ou d'une police d'assurance vie entière avec une somme assurée de 250 000 \$ ou plus. Ce taux sera fondé sur le profil de vie auquel votre client correspond.

## A chacun son profil...

### Profil 1

Votre client est en très bonne santé. Ses antécédents médicaux et ceux de sa famille sont très bons. Il n'a consommé aucun produit à base de nicotine ou de tabac depuis au moins cinq ans.

### Profil 2

Votre client est en bonne santé. Ses antécédents médicaux et ceux de sa famille sont très bons. Il n'a consommé aucun produit à base de nicotine ou de tabac depuis au moins deux ans.

### Profil 3

Votre client est en santé et n'a consommé aucun produit à base de nicotine ou de tabac depuis au moins 12 mois.

### Profil 4

Votre client est en bonne santé. Il ne fume pas la cigarette et n'utilise pas de produits de nicotine (timbres de nicotine ou gomme à mâcher avec nicotine). Il fait cependant usage d'autres produits à base de tabac comme le cigare, la pipe ou le tabac à mâcher. Outre l'utilisation du tabac, son profil correspond à celui du profil 2.

### Profil 5

Votre client est en santé. Il fume la cigarette ou fait usage d'autres produits de nicotine. Même s'il ne fait usage que du cigare, il ne se qualifie pas selon le profil 4.

Vous trouverez plus de renseignements sur les cinq profils à travers ce document.

## Déterminer son profil

Un petit tour d'horizon des critères servant à déterminer les profils de vie vous donnera une idée du profil auquel votre client pourrait appartenir. Notez que d'autres critères peuvent être pris en considération et que, quel que soit le profil, toutes les exigences en matière de sélection des risques s'appliquent.

### Usage du tabac

Il y a maintenant plus de 12 mois que votre client a cessé de fumer et de consommer des produits à base de tabac ou de nicotine. Les taux pour non-fumeurs sont à sa portée.

### Rapport taille-poids

Jetez un coup d'œil au tableau des rapports taille-poids à la section suivante. Pour mettre toutes les chances de son côté, encouragez votre client à respecter son poids santé!

### Tension artérielle

Nous avons établi les résultats en fonction de trois groupes d'âge : moins de 40 ans, 40 à 54 ans et 55 ans et plus.

### Cholestérol

Nous tenons compte du taux de cholestérol total ainsi que du taux de « bon » cholestérol (HDL).

### Antécédents médicaux personnels et familiaux

À surveiller : les problèmes de santé tels que le diabète, le cancer, les troubles cardiovasculaires, les accidents vasculaires cérébraux.

### Activités et sports dangereux

Des activités telles que le parachute, la plongée sous-marine et l'escalade comportent un risque que nous devons évaluer. L'utilisation de matières dangereuses au travail et les métiers à risque font aussi partie des activités couvertes par ce critère.

### Résidence et séjours à l'étranger

Les déplacements professionnels ou de plaisance de votre client ont-ils eu ou auront-ils lieu à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest? La même question se pose pour son lieu de résidence.

### Dossier de conduite automobile

Les infractions, mineures ou majeures, au code de la sécurité routière influent sur son profil. La gravité et la fréquence des infractions sont examinées.

### Alcool et drogues

Nous tenons compte des traitements et des recommandations de traitement pour consommation d'alcool et de drogues.

# Tableau des tailles-poids

Pieds / Centimètres	Profil 1		Profil 2 et Profil 4	
	Poids maximal		Poids maximal	
	Livres	Kilogrammes	Livres	Kilogrammes
4 pi 8 po / 142 cm	122	55	137	62
4 pi 9 po / 145 cm	127	58	142	64
4 pi 10 po / 147 cm	132	60	147	67
4 pi 11 po / 150 cm	138	63	153	69
5 pi 0 po / 152 cm	144	65	159	72
5 pi 1 po / 155 cm	150	68	165	75
5 pi 2 po / 157 cm	156	71	171	78
5 pi 3 po / 160 cm	162	74	177	80
5 pi 4 po / 162 cm	166	75	181	82
5 pi 5 po / 165 cm	172	78	187	85
5 pi 6 po / 167 cm	177	80	192	87
5 pi 7 po / 170 cm	183	83	198	90
5 pi 8 po / 172 cm	188	85	203	92
5 pi 9 po / 175 cm	194	88	209	95
5 pi 10 po / 178 cm	199	90	214	97
5 pi 11 po / 180 cm	205	93	220	100
6 pi 0 po / 183 cm	211	96	226	103
6 pi 1 po / 185 cm	217	99	232	105
6 pi 2 po / 188cm	223	101	238	108
6 pi 3 po / 190 cm	229	104	244	111
6 pi 4 po / 193 cm	235	107	250	114
6 pi 5 po / 195 cm	241	109	256	116
6 pi 6 po / 198 cm	246	112	261	118
6 pi 7 po / 200 cm	255	116	270	123

Si un client non fumeur ne satisfait pas aux critères des profils 1 ou 2, il pourra être admissible au profil 3 et une surprime pourrait être imposée.

Si un client fumeur ne satisfait pas aux critères du profil 4, il pourra être admissible au profil 5 et une surprime pourrait être imposée.

# Profil de vie – Tableau de référence

Ce document vous procure des précisions sur les critères associés aux divers profils.

Critères	Profil 1	Profil 2	Profil 3
Usage du tabac	Aucun tabac ni produit à base de nicotine* depuis au moins 5 ans.	Aucun tabac ni produit à base de nicotine* depuis au moins 2 ans.	Aucun tabac ni produit à base de nicotine* depuis au moins 12 mois.
Taille-poids	Poids inférieur ou égal au maximum correspondant à la taille indiquée dans la colonne Profil 1 du tableau des tailles-poids.	Poids inférieur ou égal au maximum correspondant à la taille indiquée dans la colonne Profil 2 du tableau des tailles-poids.	Considère fumeurs occasionnels de cigares pour un maximum de 12 par année.
Tension artérielle	Moins de 40 ans = 120/75 De 40 à 54 ans = 130/80 55 ans et + = 140/85	Moins de 40 ans = 135/85 De 40 à 54 ans = 140/90 55 ans et + = 145/90	<b>Attention</b> – Si les résultats du client ne satisfont pas à tous les critères du profil 2, le client pourrait être admissible au profil 3, ou une surprime pourrait être imposée.
Cholestérol	Total Inférieur ou égal à : Moins de 40 ans = 200 De 40 à 54 ans = 220 55 ans et + = 220  Ratio de HDL Inférieur ou égal à : Moins de 40 ans = 5,0 De 40 à 54 ans = 5,0 55 ans et + = 5,5	Total Inférieur ou égal à : Moins de 40 ans = 210 De 40 à 54 ans = 235 55 ans et + = 235  Ratio de HDL Inférieur ou égal à : Moins de 40 ans = 5,0 De 40 à 54 ans = 6,0 55 ans et + = 6,0	
Antécédents personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le client n'a aucun antécédent de problèmes de santé graves (diabète, cancer, troubles cardiovasculaires ou accidents vasculaires cérébraux).</li> <li>Le client ne s'est jamais fait prescrire de médicaments ou de traitements contre l'hypertension artérielle ou l'hypercholestérolémie.</li> <li>Infractionctions au code de la sécurité routière : Vitesse : 1 dans les 3 dernières années. Conduite avec facultés affaiblies : aucune arrestation dans les 10 dernières années.</li> <li>Le client n'a pas reçu de traitement ou de recommandation de traitement pour abus d'alcool dans les 10 dernières années, et n'a jamais reçu de traitement ou de recommandation de traitement pour abus de drogues.</li> <li>Le client n'exerce pas un travail dangereux et n'a pas exercé d'activités ou de sports dangereux dans les 2 dernières années (y compris l'aviation, sauf l'aviation commerciale).</li> <li>Aucun déplacement ni séjour à l'étranger sauf pour l'Amérique du Nord ou l'Europe de l'Ouest. Les autres pays sont restreints selon les lignes directrices internes actuelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le client n'a aucun antécédent de problèmes de santé graves (diabète, cancer, troubles cardiovasculaires ou accidents vasculaires cérébraux).</li> <li>Le client ne s'est jamais fait prescrire de médicaments ou de traitements contre l'hypertension artérielle ou l'hypercholestérolémie.</li> <li>Infractionctions au code de la sécurité routière : Vitesse : 2 dans les 3 dernières années. Accusation et/ou culpabilité de conduite avec facultés affaiblies : aucune arrestation dans les 5 dernières années.</li> <li>Le client n'a pas reçu de traitement ou de recommandation de traitement pour abus d'alcool dans les 10 dernières années, et n'a jamais reçu de traitement ou de recommandation de traitement pour abus de drogues.</li> <li>Le client n'exerce pas un travail dangereux et n'a pas exercé d'activités ou de sports dangereux dans les 2 dernières années (y compris l'aviation, sauf l'aviation commerciale).</li> <li>Aucun déplacement ni séjour à l'étranger sauf pour l'Amérique du Nord ou l'Europe de l'Ouest. Les autres pays sont restreints selon les lignes directrices internes actuelles.</li> </ul>	
Antécédents familiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun membre de la famille du client, âgé de moins de 65 ans, n'est décédé ou n'a reçu un diagnostic de diabète, cancer, troubles cardiovasculaires ou accidents vasculaires cérébraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un seul membre de la famille du client, âgé de moins de 65 ans, est décédé ou a reçu un diagnostic de diabète, cancer, troubles cardiovasculaires ou accidents vasculaires cérébraux.</li> </ul>	

Non-fumeurs

\* Produits tels que gomme à mâcher contenant de la nicotine, timbres de nicotine, marijuana ou tout autre produit de nicotine.

# Profil de vie – Tableau de référence

	Critères	Profil 4	Profil 5
Fumeurs	Usage du tabac	Cigares, pipe ou tabac à mâcher, mais ni cigarettes ou produits à base de nicotine*.	Cigarettes ou produits à base de nicotine*.
	Taille-poids	Poids inférieur ou égal au maximum correspondant à la taille indiquée dans la colonne Profil 2 du tableau des tailles-poids.	<b>Attention</b> – Si les résultats du client ne satisfont pas à tous les critères du profil 4, le client pourrait être admissible au profil 5, ou une surprime pourrait être imposée.
	Tension artérielle	Moins de 40 ans = 135/85 De 40 à 54 ans = 140/90 55 ans et + = 145/90	
	Cholestérol	Total Inférieur ou égal à : Moins de 40 ans = 210 De 40 à 54 ans = 235 55 ans et + = 235 Ratio de HDL Inférieur ou égal à : Moins de 40 ans = 5,0 De 40 à 54 ans = 6,0 55 ans et + = 6,0	
	Antécédents personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le client n'a aucun antécédent de problèmes de santé graves (diabète, cancer, troubles cardiovasculaires ou accidents vasculaires cérébraux).</li> <li>Le client ne s'est jamais fait prescrire de médicaments ou de traitements contre l'hypertension artérielle ou l'hypercholestérolémie.</li> <li>Infractions au code de la sécurité routière : Vitesse : 2 dans les 3 dernières années Accusation et/ou culpabilité de conduite avec facultés affaiblies : aucune arrestation dans les 5 dernières années.</li> <li>Le client n'a pas reçu de traitement ou de recommandation de traitement pour abus d'alcool dans les 10 dernières années, et n'a jamais reçu de traitement ou de recommandation de traitement pour abus de drogues.</li> <li>Le client n'exerce pas un travail dangereux et n'a pas exercé d'activités ou de sports dangereux dans les 2 dernières années (y compris l'aviation, sauf l'aviation commerciale).</li> <li>Aucun déplacement ni séjour à l'étranger sauf pour l'Amérique du Nord ou l'Europe de l'Ouest. Les autres pays sont restreints selon les lignes directrices internes actuelles.</li> </ul>	
	Antécédents familiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un seul membre de la famille du client, âgé de moins de 65 ans, est décédé ou a reçu un diagnostic de diabète, cancer, troubles cardiovasculaires ou accidents vasculaires cérébraux.</li> </ul>	

\* Produits tels que gomme à mâcher contenant de la nicotine, timbres de nicotine, marijuana ou tout autre produit de nicotine.

# Questionnaire – Profil de vie

Le Questionnaire *Profil de vie* (PC F3521) permet à votre client de déterminer à quel profil il appartient. Vous pouvez commander des exemplaires imprimés supplémentaires de ce questionnaire auprès de votre bureau de vente ou, encore, l'imprimer à partir de la Source du conseiller, à l'adresse [www.advisors.standardlife.ca](http://www.advisors.standardlife.ca).

Nom du client

Répondez aux questions suivantes afin de déterminer à quel profil vous appartenez.

**Les personnes appartenant à tous les profils sont assujetties à toutes les exigences en matière de sélection des risques. Il se peut que l'on tienne compte de facteurs autres que ceux qui sont énumérés ici lorsque l'on établira le profil de vie de votre client.**

## Section A

	Oui	Non
1. Avez-vous fumé (tabac ou toute autre substance) ou fait usage de tout produit contenant de la nicotine au cours des 12 derniers mois?	Allez à la question 2 (même section)	Allez à la question 5 (même section)
2. Votre usage de produits contenant de la nicotine est-il limité au cigare?	Allez à la question 3 (même section)	Allez à la question 4 (même section)
3. Fumez-vous plus de douze (12) cigares par année?	Allez à la section B	Vous pouvez arrêter ici : vous appartenez au Profil 3
4. Avez-vous fait usage de cigarette ou de tout autre produit contenant de la nicotine (excluant le cigare, la pipe et le tabac à mâcher) au cours des 12 derniers mois?	Vous pouvez arrêter ici : vous appartenez au Profil 5	Allez à la section B
5. Avez-vous fumé (tabac ou toute autre substance) ou fait usage de tout produit contenant de la nicotine au cours des deux (2) dernières années?	Vous pouvez arrêter ici : vous appartenez au Profil 3	Allez à la section B

## Section B

	Oui	Non
1. Votre poids excède-t-il le poids maximal correspondant à votre taille indiqué sous Profil 2 dans le tableau des tailles-poids?		
2. Avez-vous déjà souffert ou vous a-t-on déjà dit que vous souffriez, ou, encore, avez-vous déjà consulté un médecin au sujet de problèmes d'hypertension artérielle ou d'un taux élevé de cholestérol?		
3. Vous a-t-on déjà dit ou avez-vous déjà eu des raisons de croire que vous souffriez d'une des affections suivantes : diabète, cancer ou troubles cardiovasculaires?		
4. Est-ce que plus d'un membre de votre famille immédiate a déjà souffert ou est décédé, avant l'âge de 65 ans, de l'une des affections suivantes : diabète, cancer, troubles cardiovasculaires ou accident vasculaire cérébral?		
5. Au cours des trois (3) dernières années, avez-vous commis ou été accusé d'avoir commis plus de deux infractions au code de la route ou excès de vitesse?		
6. Au cours des dix (10) dernières années, avez-vous été reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies?		
7. Avez-vous déjà reçu ou vous a-t-on déjà conseillé de recevoir des soins médicaux ou du counselling en raison de l'usage d'alcool?		
8. Avez-vous déjà fait usage de drogues illicites (y compris la marijuana)?		
9. Votre profession vous expose-t-elle à des substances ou à des conditions dangereuses ou potentiellement dangereuses (ex. : exploitation minière, lutte contre l'incendie, opérations militaires) ou vous adonnez-vous à des activités ou à des sports dangereux (ex. : plongée sous-marine, parachutisme, alpinisme)?		
10. Avez-vous l'intention de voyager ou de résider ailleurs qu'en Amérique du Nord ou qu'en Europe de l'Ouest?		

Si vous avez répondu OUI aux questions A1 et A3, et	OUI à l'une ou l'autre des questions de la section B	Vous pourriez appartenir au Profil 5
	NON à toutes les questions de la section B	Vous pourriez appartenir au Profil 4
Si vous avez répondu NON aux questions A1 et A5, et	OUI à l'une ou l'autre des questions de la section B	Vous pourriez appartenir au Profil 3
	NON à toutes les questions de la section B	Répondez aux questions de la section C

### Section C

	Oui	Non
1. Avez-vous fumé (tabac ou toute autre substance) ou fait usage de tout produit contenant de la nicotine au cours des cinq (5) dernières années?		
2. Votre poids excède-t-il le poids maximal correspondant à votre taille indiqué sous Profil 1 dans la table des tailles-poids?		
3. Est-ce que plus d'un membre de votre famille immédiate a déjà souffert ou est décédé, avant l'âge de 65 ans, de l'une des affections suivantes : diabète, cancer, troubles cardiovasculaires ou accident vasculaire cérébral ?		
4. Au cours des trois (3) dernières années, avez-vous commis plus d'une infractions au code de la route ou excès de vitesse?		
5. Au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous été reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies?		

<b>Si vous avez répondu OUI à l'une ou l'autre des questions de cette section</b>	Vous pourriez appartenir au <i>Profil 2</i>
<b>Si vous avez répondu NON à TOUTES les questions de cette section</b>	Vous pourriez appartenir au <i>Profil 1</i>

# Exigences de sélection

Cette section comprend des listes de vérification pour l'assurance maladies graves Protecta et les tableaux d'exigences de sélection de tous les produits d'assurance vie et maladies graves de la Standard Life.

Utilisez notre Liste de vérification assurance maladies graves pour adulte (PC F5016) et notre Liste de vérification assurance maladies graves pour enfants (PC F5017) pour déterminer l'admissibilité de votre client à l'assurance maladies graves Protecta. Vous pouvez commander des exemplaires imprimés supplémentaires de nos listes de vérification auprès de votre bureau de vente ou, encore, l'imprimer à partir de la Source du conseiller, à l'adresse [www.advisors.standardlife.ca](http://www.advisors.standardlife.ca).

## Liste de vérification de l'assurabilité

La présente liste de vérification vous aidera à déterminer si votre client est admissible à l'assurance Protecta de la Standard Life. Veuillez examiner cette liste avant de commencer à remplir la proposition.

Si votre client a déjà souffert d'une des affections énumérées ci-après ou si un diagnostic a déjà confirmé qu'il en était atteint, il n'est pas admissible à l'assurance maladies graves Protecta de la Standard Life.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> SIDA, séroposivité au VIH ou maladie liée au SIDA  | <input type="checkbox"/> Hépatite autre que hépatite A   |
| <input type="checkbox"/> Alcoolisme ou narcomanie au cours des trois dernières années   | <input type="checkbox"/> Chorée de Huntington  |
| <input type="checkbox"/> Maladie d'Alzheimer  | <input type="checkbox"/> Maladie rénale (autre que calculs rénaux)                             |
| <input type="checkbox"/> Sclérose latérale amyotrophique (SLA ou maladie de Lou Gehrig)   | <input type="checkbox"/> Maladie du motoneurone  |
| <input type="checkbox"/> Cancer*  | <input type="checkbox"/> Sclérose en plaques   |
| <input type="checkbox"/> Fibrose kystique   | <input type="checkbox"/> Greffe d'organe   |
| <input type="checkbox"/> Diabète (autre que diabète de l'adulte)  | <input type="checkbox"/> Paralyse permanente   |
| <input type="checkbox"/> Maladie cardiaque, y compris crise cardiaque, angine, chirurgie valvulaire, pontage coronarien, angioplastie | <input type="checkbox"/> Maladie de Parkinson  |
| <input type="checkbox"/> Hémophilie   | <input type="checkbox"/> Accident vasculaire cérébral ou accident ischémique transitoire (AIT) |
|   | <input type="checkbox"/> Lupus érythémateux disséminé (LED)                                    |

L'admissibilité de votre client à la couverture *Protecta* peut être compromise par d'autres affections. Il se peut également que la proposition soit refusée ou qu'elle fasse l'objet d'une surprime si des membres de la famille immédiate de votre client ont souffert des affections énumérées précédemment. Pour tout complément d'information sur les exigences de sélection, veuillez communiquer avec notre service de la sélection des risques.

Si votre client est présentement sous observation ou en traitement pour une affection non énumérée précédemment, veuillez fournir des précisions. (Peut-être voudrez-vous communiquer avec le service de la sélection des risques avant de remplir une proposition.)

\* Les proposant atteints de certains types de cancer, y compris tout cancer de la peau autre qu'un mélanome ou cancer à un stade précoce, peuvent être admissibles à la couverture. Veuillez consulter notre service de la sélection des risques à ce sujet.

## Liste de vérification assurance maladies graves Protecta pour enfants (PC F5017)

Il se peut que l'assurance maladies graves ne puisse être offerte si l'enfant souffre d'une ou de plusieurs des affections suivantes. Avant de remplir une proposition, veuillez parcourir la présente liste de vérification avec votre client. Si l'enfant a déjà souffert ou reçu un diagnostic de l'une des affections suivantes, ne soumettez pas de proposition.

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> SIDA, séropositivité au VIH ou maladie liée au SIDA | <input type="checkbox"/> Épilepsie  |
| <input type="checkbox"/> Trouble déficitaire de l'attention                  | <input type="checkbox"/> Hémophilie   |
| <input type="checkbox"/> Autisme   | <input type="checkbox"/> Hépatite (de tout type)                                  |
| <input type="checkbox"/> Cécité  | <input type="checkbox"/> Maladie rénale   |
| <input type="checkbox"/> Cancer (de tout type)                               | <input type="checkbox"/> Restriction des activités de la vie courante selon l'âge |
| <input type="checkbox"/> Infirmitté motrice cérébrale                        | <input type="checkbox"/> Déficience mentale                                       |
| <input type="checkbox"/> Fibrose kystique                                    | <input type="checkbox"/> Maladie du motoneurone                                   |
| <input type="checkbox"/> Retard du développement                             | <input type="checkbox"/> Dystrophie musculaire                                    |
| <input type="checkbox"/> Diabète (de tout type)                              | <input type="checkbox"/> Greffe d'organe  |
| <input type="checkbox"/> Cardiopathie congénitale                            | <input type="checkbox"/> Investigation en suspens                                 |
| <input type="checkbox"/> Surdit    | <input type="checkbox"/> Paralysie  |
| <input type="checkbox"/> Syndrome de Down                                    |   |

Si les antécédents familiaux (frères, sœurs, parents) de l'enfant révèlent deux incidences ou plus des affections suivantes avant l'âge de 60 ans, ne soumettez pas de proposition.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> SIDA, séropositivité au VIH ou maladie liée au SIDA            | <input type="checkbox"/> Hémophilie   |
| <input type="checkbox"/> Maladie d'Alzheimer  | <input type="checkbox"/> Hépatite (autre que hépatite A)                            |
| <input type="checkbox"/> Sclérose latérale amyotrophique (SLA ou maladie de Lou Gehrig) | <input type="checkbox"/> Chorée de Huntington (exception : une incidence seulement) |
| <input type="checkbox"/> Cancer (de tout type)  | <input type="checkbox"/> Maladie du motoneurone                                     |
| <input type="checkbox"/> Myocardiopathie  | <input type="checkbox"/> Sclérose en plaques  |
| <input type="checkbox"/> Cardiopathie congénitale                                       | <input type="checkbox"/> Maladie de Parkinson                                       |
| <input type="checkbox"/> Diabète (de tout type)   | <input type="checkbox"/> Polykystose rénale (exception : une incidence seulement)   |
| <input type="checkbox"/> Syndrome de Down   | <input type="checkbox"/> Lupus érythémateux disséminé                               |
| <input type="checkbox"/> Hyperlipidémie familiale                                       |   |

Il se peut également que l'admissibilité de l'enfant à l'assurance maladies graves soit compromise par d'autres affections. Si vous avez des doutes, veuillez communiquer avec le service de la sélection des risques avant de remplir une proposition.

## Tableaux des exigences de sélection

Consultez les tableaux ci-dessous pour connaître les exigences de sélection de nos différents produits.

Assurance maladies graves Protecta		
Âge	Capital assuré	Exigences
0-17	Jusqu'à 99 999 100 000 – 250 000	Non médical Non médical + UVIH (de 13 à 17 ans)
18-40	25 000 – 99 999 100 000 – 250 000 250 001 – 500 000 500 001 – 999 999 1 000 000 et plus	Non médical ou Tel-Express Non médical + UVIH ou Tel-Express + UVIH Non médical + PBS PARAVIE + PBS PARAVIE + PBS + ECG + RE
41-50	25 000 – 99 999 100 000 – 250 000 250 001 – 500 000 500 001 – 999 999 1 000 000 et plus	Non médical ou Tel-Express Non médical + UVIH PARAVIE + PBS PARAVIE + PBS + ECG (de 46 à 50 ans) PARAVIE + PBS + ECG + RE
51-60	25 000 – 99 999 100 000 – 250 000 250 001 – 500 000 500 001 – 999 999 1 000 000 et plus	PARAVIE + PBS et ASP PARAVIE + PBS et ASP PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC MÉDIVIE + PBS et ASP + ECG + SAC + RE
61-65	25 000 – 99 999 100 000 – 250 000 250 001 – 500 000 500 001 – 999 999 1 000 000 et plus	PARAVIE + PBS et ASP PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC MÉDIVIE + PBS et ASP + ECG à l'effort + SAC + RE

Assurance vie universelle Perspecta, assurance temporaire de 10 ans renouvelable et transformable et assurance vie entière		
Âge	Capital assuré	Exigences
0-17*	Jusqu'à 250 000 250 001 et plus	Non médical ou Tel-Express Communiquer avec la sélection des risques
18-40	25 000 – 99 999** 100 000 – 249 999 250 000 – 500 000 500 001 – 1 000 000 1 000 001 – 2 000 000 2 000 001 – 3 000 000 3 000 001 – 5 000 000 5 000 001 et plus	Non médical ou Tel-Express Non médical ou Tel-Express PARAVIE + PBS PARAVIE + PBS PARAVIE + PBS + RVA + EFC PARAVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE PARAVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE et états financiers
41-50	25 000 – 99 999** 100 000 – 250 000 250 001 – 500 000 500 001 – 1 000 000 1 000 001 – 2 000 000 2 000 001 – 3 000 000 3 000 001 – 5 000 000 5 000 001 et plus	Non médical ou Tel-Express PARAVIE + PBS PARAVIE + PBS PARAVIE + PBS PARAVIE + PBS + ECG + RVA + EFC PARAVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE PARAVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers

\*S'applique uniquement aux polices d'assurance vie universelle Perspecta et d'assurance vie entière

\*\*Le capital assuré minimal est de 25 000 \$ pour l'assurance vie entière, 50 000 \$ pour l'assurance vie universelle Perspecta et 100 000 \$ pour l'assurance temporaire de 10 ans ou de 20 ans renouvelable et transformable.

**Assurance vie universelle Perspecta, assurance temporaire de 10 ans ou de 20 ans renouvelable et transformable et assurance vie entière (suite)**

Âge	Capital assuré	Exigences
51-55	25 000 – 99 999**	Non Médical ou Tel-Express
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS
	500 001 – 1 000 000	PARAVIE + PBS + ECG
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers
56-60	25 000 – 99 999**	PARAVIE
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS
	500 001 – 1 000 000	PARAVIE + PBS + ECG
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers
61-65	25 000 – 99 999**	PARAVIE
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS + ECG
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS + ECG
	500 001 – 1 000 000	PARAVIE + PBS + ECG
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + QFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE avec QFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers
66-70	25 000 – 99 999**	PARAVIE
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS + ECG
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS + ECG
	500 001 – 1 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers
71 et plus	25 000 – 99 999**	PARAVIE + ECG
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS + ECG + SAC + AVC
	250 001 – 500 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + AVC
	500 001 – 1 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + AVC + RVA
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG + SAC + AVC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG + SAC + AVC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG à l'effort + SAC + AVC + RVA + RE avec EFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG à l'effort + SAC + AVC + RVA + RE et états financiers

\*\*Le capital assuré minimal est de 25 000 \$ pour l'assurance vie entière, 50 000 \$ pour l'assurance vie universelle Perspecta et 100 000 \$ pour l'assurance temporaire de 10 ans ou de 20 ans renouvelable et transformable.

### † Services paramédicaux autorisés

S'adresser à l'un des services paramédicaux suivants pour toutes exigences indiquées dans le tableau des exigences de sélection. Toutefois, n'envoyez les demandes d'analyses de sang ou d'urines qu'à LabOne.

- Quality Underwriting Services Ltd/ Bodimetric Profiles<sup>††</sup>
- Hooper Holmes<sup>††</sup>
- Exam One<sup>††</sup>
- First Financial (rapports d'enquêtes, RVA et SAC seulement)
- Keyfacts<sup>††</sup> (rapports d'enquêtes, RVA et SAC seulement)
- Medisys<sup>††</sup>
- Watermark<sup>††</sup>

<sup>††</sup> Services paramédicaux autorisés à effectuer les SAC et les rapports d'enquêtes.

## Définitions

*Non médical* : Formulaire de supplément non médical rempli par le représentant en assurance (aucun examen médical ou paramédical exigé)

*Tel-Express* : Entretien téléphonique enregistré aux fins de collecte de renseignements médicaux – effectué par une infirmière d'un service paramédical autorisé<sup>†</sup>

*PARAVIE* : Examen paramédical – y compris les renseignements sur le style de vie – effectué par une infirmière d'un service paramédical autorisé<sup>†</sup>

*MÉDIVIE* : Examen médical – y compris les renseignements sur le style de vie – effectué par un médecin d'un service paramédical autorisé<sup>†</sup> (les examens effectués par les médecins traitants des proposant ne sont pas acceptés)

*MÉDIVIE (interniste)* : Examen médical – y compris les renseignements sur le style de vie – effectué par un interniste agréé d'un service paramédical autorisé<sup>†</sup> (les examens effectués par les médecins traitants des proposant ne sont pas acceptés)

*UVIH* : Analyse d'urines, comprenant un test de détection des anticorps anti-VIH

*PBS* : Profil biochimique sanguin – analyse sanguine comprenant une analyse d'urines

*SAC* : Sommaire des antécédents cliniques

*ECG* : Électrocardiogramme à 12 dérivations

*ECG à l'effort* : Électrocardiogramme à l'effort

*AVC* : Questionnaire sur les activités de la vie courante rempli par le représentant en assurance et le client

*RVA* : Rapport de la régie de l'assurance automobile provinciale

*EFC* : Questionnaire « état financier confidentiel » complété par le client

*RE* : Rapport d'enquête

*RE avec EFC ou EF* : Rapport d'enquête avec soit un questionnaire « état financier confidentiel » complété par le client incluant certaines informations provenant d'un comptable, soit des états financiers

*RE et états financiers* : Rapport d'enquête et états financiers

### Assurance maladies graves seulement

*ASP* : Antigène spécifique de la prostate

<sup>†</sup>Voir liste des services paramédicaux autorisés

## Attention

1. Si le proposant est âgée de plus de 17 ans et s'il n'est pas résident canadien depuis au moins un an, un profil biochimique sanguin avec dépistage de l'hépatite B et C est exigé dans tous les cas.
2. Si l'option de Garantie d'assurabilité (GA) est demandée, ajoutez le double de la GA au capital assuré initial, puis consultez le tableau des exigences de sélection.
3. Si le client souscrit des produits à taux non préférentiels et préférentiels simultanément, consultez le tableau des exigences de sélection pour les produits à taux préférentiels afin de déterminer les exigences selon le capital assuré total.
4. La Standard Life peut établir, à son gré, des exigences de sélection additionnelles.
5. Dans le cas de l'assurance vie, si un proposant a soumis, au cours des 12 derniers mois, une autre proposition d'assurance à la Standard Life ou à toute autre compagnie d'assurance, le capital assuré total demandé pendant ladite période servira à déterminer les exigences de sélection auxquelles le proposant devra satisfaire.

### Assurance maladies graves seulement

6. Aux fins de l'assurance maladies graves, le proposant sera considéré comme un non-fumeur si, dans les 12 mois précédant la proposition d'assurance maladies graves, il n'a pas fait usage de tabac sous quelque forme que ce soit, comme les cigarettes, les cigarillos, les cigares (de tous types), la marijuana, le tabac à mâcher et la pipe, et s'il n'a pas utilisé des produits pour cesser de fumer, tels les timbres à la nicotine et la gomme à mâcher à la nicotine.
7. On demande toujours un SAC lorsque le proposant a subi un examen médical dans les six mois précédant la proposition d'assurance maladies graves, ou au gré de la Standard Life.
8. Si la proposition porte à la fois sur une assurance vie et sur une assurance maladies graves, utilisez le tableau des exigences de sélection approprié à chaque produit et capital assuré. Ne répétez pas les mêmes exigences, mais demandez plutôt l'examen le plus exigeant. Par exemple, MÉDIVIE remplacera PARAVIE, ECG à l'effort remplacera ECG, etc.

# Sélection des risques financiers

## Un montant d'assurance qui convient à chacun

Que ce soit à titre de remplacement de revenu, pour la préservation du patrimoine au décès, le remboursement d'un prêt, le don planifié ou pour une convention de rachat d'entreprise, le capital assuré doit être proportionnel à la perte financière causée par le décès de l'assuré. Le montant inclus dans la proposition d'assurance devrait donc tenir compte de l'actif net, du revenu, de l'âge et des objectifs financiers de votre client.

Les informations suivantes servent de lignes directrices en matière de sélection des risques financiers. Elles vous permettent d'estimer quel est le montant de capital assuré maximal pour chaque couverture selon l'objectif du client. Il est donc recommandé de communiquer l'objectif financier du client à notre service de sélection des risques afin de permettre une meilleure compréhension du besoin en matière d'assurance pour la couverture demandée.

## Assurance à des fins de placement

Des polices d'assurance vie universelle peuvent être vendues avec l'option « dépôt unique » ou avec l'option « dépôt échelonné ». En dépit du montant généré par la formule suivante, le capital assuré maximal (qui maximisera l'accumulation dans la police) doit être déterminé à l'aide de l'Optimiseur d'abri fiscal et de l'Optimiseur de compte de notre système d'exposés. L'exposé doit aussi être produit en sélectionnant une prime pure à taux renouvelable annuellement (TRA). Pour les cas de dépôt unique, la composante placement de la police est maximisée en utilisant le compte de dépôts temporaires sur une période de 3 à 10 ans.

Pour les polices de plus de 1 000 000 \$, vous devez soumettre un document explicatif dans lequel vous justifiez l'ensemble des couvertures d'assurance en vigueur du client en fonction de son plan financier et de son besoin global en matière d'assurance.

Le tableau de la page suivante doit être utilisé conjointement avec les lignes directrices qui le précèdent afin de déterminer si le capital assuré demandé est raisonnable.

Un montant d'assurance supplémentaire peut être ajouté à la somme assurée déterminée, selon le cas.

# Sélection des risques financiers

## Lignes directrices additionnelles sur l'assurance souscrite à des fins de placement

Veillez noter que les lignes directrices suivantes ne font référence qu'aux cas décrits dans la section *Assurance à des fins de placement* pour les polices assorties d'un taux de prime pure TRA et en vertu desquelles des dépôts maximums sont effectués pour une période de 3 à 10 ans.

- 1) Le dépôt (annuel ou unique) effectué peut représenter jusqu'à 20 % de la valeur nette totale du client. Si la prime excède ce pourcentage, la demande sera traitée de façon discrétionnaire.
- 2) Les conventions de retraite (CR) sont exclues de la présente formule, car elles sont fondées sur des calculs actuariels de retraite.
- 3) Pour les polices sur deux têtes – dernier décès, s'il y a une différence d'âge de plus de 20 ans entre les deux assurés, le calcul de la valeur nette devrait être fondé sur le plus âgé des assurés.
- 4) Si le montant de la prime représente une somme qui excède la source de revenu habituelle (c.-à-d. revenu gagné ou revenu non réalisé), la provenance de la prime doit être expliquée de façon détaillée (c.-à-d. emprunt, retrait d'autres actifs).
- 5) Si un emprunt est effectué en vue du versement, complet ou partiel, d'une prime, cette information doit être clairement spécifiée. L'emprunt doit être contracté auprès d'une institution financière reconnue et l'entente de remboursement, incluant les intérêts, doit être raisonnable et fonction du revenu et des actifs de l'assuré.
- 6) Le tableau ci-dessus ne s'applique pas aux moins de 18 ans. Les demandes pour les moins de 18 ans sont traitées de façon discrétionnaire.
- 7) La valeur des options sur actions sera évaluée selon le prix moyen de l'action sous-jacente au cours des 52 semaines précédant la date de soumission de la proposition d'assurance.
- 8) Le détail de la valeur nette doit être fourni, incluant la source du montant de la prime.

Âge	Multiplicateur de la valeur nette actuelle	Facteur de revenu
jusqu'à 29	cas traité individuellement	cas traité individuellement
30	7,5	18
35	6,0	16
40	4,5	14
45	3,8	11
50	3,2	8
55	2,7	6
60	1,9	5
65	1,7	4
67	1,5	3
69	1,4	2
71	1,3	1
73	1,2	0
75 à 79	1,0	0
81	0,9	0
83	0,8	0
85	0,7	0

### Exemple de calcul

- Personne de 50 ans
  - Valeur nette actuelle : 500 000 \$
  - Revenu : 75 000 \$
1. (Valeur nette X multiplicateur) + (revenu X facteur de revenu)
  2. (500 000 \$ X 3,2) + (75 000 \$ X 8)
  3. 1 600 000 \$ + 600 000 \$
  4. Couverture totale admissible : 2 200 000 \$
  5. La prime ne devrait pas être supérieure à 100 000 \$ (20 % de la valeur nette actuelle).
  6. En dépit du montant généré par cette formule, le capital assuré maximal (qui maximisera l'accumulation dans la police) doit être déterminé à l'aide de l'*Optimiseur d'abri fiscal* et de l'*Optimiseur de compte de notre système d'exposés*. L'exposé doit être produit avec une prime pure TRA.

## Lignes directrices financières générales pour les produits d'assurance vie

Objectif	Lignes directrices	Exigences												
Assurance à des fins de préservation du patrimoine	<p>Évaluez la valeur nette actuelle et utilisez un coefficient de croissance raisonnable, en fonction de la répartition de l'actif. Effectuez une projection de croissance pour un maximum de 15 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon la période la plus courte.</p> <p>Pour les clients âgés de plus de 65 ans, effectuez une projection de croissance basée sur la période la plus courte entre l'espérance de vie ou 15 ans.</p>	<p>Pour les polices de plus de 1 000 000 \$ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre un document explicatif relativement au taux de rendement présumé et aux sommes payables sous forme de gains en capital.</li> <li>• Remplir le questionnaire « État financier confidentiel »*.</li> </ul>												
Assurance pour les entreprises (convention de rachat)	<p>Multipliez le pourcentage de la part de l'entreprise dont l'assuré est propriétaire par la juste valeur marchande.</p> <p>Des sommes assurées plus élevées peuvent être approuvées selon le taux de croissance de la compagnie.</p>	<p>Pour les polices de plus de 1 000 000 \$ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre un document explicatif relativement : <ul style="list-style-type: none"> <li>– au calcul de la juste valeur marchande (c.-à-d. fondé sur l'actif ou sur le profit)</li> <li>– à la somme des couvertures d'assurance en vigueur ou en attente d'approbation pour chacun des partenaires ainsi que le pourcentage de leurs parts dans l'entreprise</li> <li>– à la valeur comptable de la compagnie, le revenu brut ainsi que le revenu net</li> </ul> </li> <li>• Remplir le questionnaire « État financier confidentiel »*.</li> </ul>												
Assurance pour une personne clé	<p>Calculez 5 à 10 fois le revenu de l'assuré.</p>	<p>Pour les polices de plus de 500 000 \$, soumettre un document explicatif relativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au nombre d'années de service de l'assuré au sein de l'entreprise</li> <li>• au nombre d'employés</li> <li>• à l'expertise de l'assuré</li> <li>• aux avantages sociaux et aux primes reçues</li> <li>• au nombre d'employés clés assurés</li> <li>• à la valeur comptable de la compagnie, le revenu brut ainsi que le revenu net.</li> </ul>												
Assurance à des fins personnelles	<p>Multipliez le revenu de l'assuré par le facteur de revenu selon l'âge.</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 40 ans</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>41-50</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>51-60</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>61-65</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>66-70</td> <td>4 et sur une base de cas individuels (C. I.)<sup>(1)</sup></td> </tr> <tr> <td>&gt; 70</td> <td>C. I.</td> </tr> </tbody> </table>	Jusqu'à 40 ans	20	41-50	15	51-60	10	61-65	7	66-70	4 et sur une base de cas individuels (C. I.) <sup>(1)</sup>	> 70	C. I.	<p>Utilisez le revenu gagné aux fins de calcul. 25 % des revenus non réalisés peut aussi être ajouté sur une base individuelle.</p> <p>Remplir le questionnaire « État financier confidentiel »* pour les polices de plus de 1 000 000 \$.</p>
Jusqu'à 40 ans	20													
41-50	15													
51-60	10													
61-65	7													
66-70	4 et sur une base de cas individuels (C. I.) <sup>(1)</sup>													
> 70	C. I.													

<sup>(1)</sup> C.I. signifie que les cas seront traités individuellement.

\* Ce formulaire est affiché dans le site source du conseiller à l'adresse [www.advisors.standardlife.ca](http://www.advisors.standardlife.ca)

# Sélection des risques – Assurance maladies graves Protecta

Il est important de comprendre les différences entre la sélection des risques dans le cas de l'assurance vie ou de l'assurance invalidité, et la sélection des risques dans le cas de l'assurance maladies graves. En effet, le risque n'est pas évalué de la même façon.

Type d'assurance	Risque évalué	Objet de l'évaluation	Demande de règlement
Assurance vie	Mortalité	Les probabilités de décès	Au décès
Assurance invalidité	Morbidité	L'invalidité et sa durée	À l'invalidité
Assurance maladies graves	Incidence des maladies	Le risque d'être diagnostiqué comme souffrant d'une des maladies couvertes par la police	Au diagnostic d'une maladie couverte

Dans le cas de l'assurance vie traditionnelle, on évalue la probabilité de décès que présente un client par rapport à un groupe d'assurés de même âge, sexe et statut (fumeur ou non-fumeur). Dans le cas de l'assurance maladies graves, on évalue uniquement la probabilité d'être atteint d'une des **maladies couvertes** – et non la probabilité d'en mourir. Voilà pourquoi on doit utiliser une approche plus conservatrice dans la sélection des risques et accorder plus d'importance aux antécédents familiaux.

Les principaux facteurs dont il faut tenir compte dans la sélection des risques pour l'assurance maladies graves sont :

- l'état de santé actuel
- les antécédents médicaux
- les antécédents familiaux
- la couverture en vigueur

En ce qui concerne les antécédents familiaux, les facteurs qui sont importants pour le service de la sélection des risques sont :

- *Les antécédents des membres de la famille immédiate du proposant* – c'est-à-dire mère, père, frères et sœurs (pour les enfants, les antécédents des grands-parents constituent aussi un facteur).
- *Âge au commencement d'une maladie*
  - Par exemple : le père du proposant a subi une crise cardiaque à l'âge de 69 ans.
- *Incidence d'une maladie dans la famille immédiate*
  - Par exemple : les conséquences seront moins sérieuses pour le proposant si seule sa mère a subi une crise cardiaque que si ses deux parents et un frère en ont subi.
  - Par exemple : si un membre de la famille a déjà été atteint d'une tumeur maligne, une police aux taux ordinaires peut être établie pour le proposant, sous réserve qu'il soit en bonne santé (rapport taille-poids normal, non-fumeur, etc.). Toutefois, si deux membres de la famille ont été atteints de tumeurs malignes, le proposant peut se voir imposer une surprime.

- *Le type de diagnostic*
  - Par exemple : une tumeur peut être maligne ou bénigne.
- *Le proposant a-t-il déjà passé des examens médicaux spéciaux, ou lui en a-t-on déjà conseillé?*
  - Par exemple : le proposant a passé des colonoscopies sur une base régulière, comme mesure préventive, car un de ses parents a déjà été atteint du cancer du côlon.
- *Si la proposition vise à assurer un enfant, le montant de la couverture de l'assurance maladies graves établie sur la tête des parents est important.*

Il faut encourager votre client à divulguer tous les renseignements relatifs à ses antécédents familiaux, y compris les dates et les âges auxquels la maladie ou l'invalidité est survenue. Il s'agit d'éléments essentiels dans le contrat conclu entre la Compagnie et le client.

Plus nous possédons des renseignements complets sur la santé du proposant et de sa famille immédiate, mieux (et plus rapidement) nous pourrions évaluer la proposition.

**Les listes de vérification de l'admissibilité** et une proposition contenant des renseignements clairs et complets aideront à évaluer le risque de façon juste et précise. N'hésitez pas à joindre une note à votre proposition afin de fournir tous renseignements que vous croyez pertinents aux fins de l'évaluation de la proposition.

# Sélection des risques financiers – Assurance maladies graves pour les entreprises

L'assurance maladies graves peut servir à combler divers besoins de l'entreprise : remboursement de dettes, financement d'une convention de rachat et de la formation d'une personne remplaçante, compensation de charges d'exploitation découlant de la maladie, etc.

Le montant du capital assuré doit être déterminé avec soin afin d'assurer qu'il pourra répondre aux objectifs que vous avez fixés pour votre client. Vous trouverez ci-dessous les lignes directrices utilisées en matière de sélection des risques financiers pour la souscription de l'assurance maladies graves Protecta, principalement pour les entreprises.

## Exigences financières

Moins de 1 million de dollars : demande seulement.

1 million de dollars et plus : un rapport d'enquête, comportant très probablement des données financières, est exigé.

La Standard Life pourrait exiger des documents supplémentaires, le cas échéant. La nature des exigences varie en fonction du montant en cause et des circonstances. Les documents suivants pourraient, par exemple, être requis :

- états financiers pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents (il n'est pas nécessaire que ces états financiers aient été vérifiés);
- questionnaire financier rempli par le client avec de l'information fournie par son comptable;
- plan d'affaires, qui pourrait être fourni en l'absence d'états financiers (dans les cas où l'entreprise existe depuis peu);
- copie de toute convention de prêt conclue auprès d'une banque;
- copie de toute convention de rachat.

## Lignes directrices pour la sélection des risques

1. La garantie d'assurance maximale accordée par assuré correspond à :
  - la valeur des actions du candidat à l'assurance + l'estimation prudente du potentiel de croissance de l'entreprise, à concurrence de 2 millions de dollars.

Le montant maximal de 2 millions de dollars comprend :

- toutes les garanties d'assurance maladies graves personnelles et d'entreprise consenties à l'égard de l'assuré;
  - toutes les garanties d'assurance de toutes les compagnies d'assurance, qu'elles soient en vigueur ou qu'elles fassent l'objet d'une demande.
2. Les garanties d'assurance demandées par tous les actionnaires importants (>10 % de la juste valeur marchande) doivent être proportionnelles à leur participation dans le capital de l'entreprise.
  3. Il faut présenter une explication du calcul de la garantie demandée.
  4. La valeur de l'entreprise doit être suffisante pour justifier le montant de la garantie demandée.
  5. Il faut justifier, information probante à l'appui, la valeur actuelle de l'entreprise. L'information probante à fournir varie selon le montant demandé.
  6. L'assurance maladies graves doit être considérée séparément des garanties d'assurance vie et d'invalidité. Rien ne s'oppose à ce que les trois garanties d'assurance soient souscrites : décès, maladies graves et invalidité. L'existence d'une assurance rachat en cas de décès et (ou) d'invalidité ne réduit pas le montant de l'assurance rachat en cas de maladies graves qui peut être souscrit. Il est possible d'obtenir une assurance rachat de 2,5 millions de dollars dans ces trois branches si la valeur des actions le justifie et si le candidat remplit les autres conditions d'admissibilité.

## Document explicatif

Un document explicatif est exigé dans tous les cas où l'assurance concerne une entreprise. Il doit indiquer ce qui suit :

- La valeur de l'entreprise et le mode de calcul de cette valeur.
- Le lien entre la valeur de l'entreprise et le montant d'assurance demandé.
- Le besoin assuré : assurance achat – rachat d'actions, assurance de personne clé, assurance nantissement.
- Dans le cas d'un concept de vente, une description du concept et comment il a servi à conclure la vente.
- Des renseignements pertinents, y compris tout élément inusité (par exemple, dans le cas de désignations de bénéficiaires ou de régimes de propriété inhabituels).
- Des renseignements sur toute autre demande d'assurance (par exemple, si le candidat à l'assurance s'est également adressé à d'autres assureurs, il faut préciser combien de contrats doivent être conclus pour faire en sorte que le bon montant d'assurance soit souscrit.

Dans le cas d'une assurance de personne clé, il faut préciser :

- Le salaire de la personne clé.
- Le savoir-faire qu'elle apporte à l'entreprise.
- Sa durée de service dans l'entreprise.

Dans le cas d'une assurance pour convention de rachat, il faut préciser :

- L'identité des autres actionnaires.
- S'ils doivent tous être assurés.
- Si l'assurance sera proportionnelle au nombre d'actions détenues. Sinon, pourquoi?

Dans le cas d'une assurance nantissement, il faut indiquer :

- L'identité des prêteurs.
- Si le prêt est garanti par un nantissement, le bien donné en garanti.
- Si le client a fourni une garantie personnelle.

Renseignements sur les assurances individuelles. Il faut indiquer :

- Le montant de toute assurance individuelle en vigueur.
- Si la demande d'assurance est censée remplacer tout ou une partie de ces assurances; dans l'affirmative, remplir le formulaire pertinent.
- Si un concept de vente a servi à déterminer le capital assuré, veuillez fournir ces détails.

## Présentation des états financiers

Certains clients préfèrent ne pas divulguer à leur représentant en assurance des renseignements sur leur situation financière personnelle ou celle de leur entreprise. Dans ces cas, les états financiers peuvent être acheminés directement au tarificateur. Ce dernier notera les renseignements pertinents et retournera les états financiers au client.

**Remarque : Il faut toujours informer vos clients que leur information financière peut être communiquée à un réassureur. Il importe également de dire aux clients que, à la Standard Life, les renseignements seront traités selon notre politique en vigueur en cette matière. Notre politique se trouve sous [www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca).**

La Standard Life peut également imposer d'autres exigences. Si un proposant à l'assurance maladies graves s'est déjà adressé à la Standard Life ou à un autre assureur au cours des 12 derniers mois, les exigences de sélection seront fondées sur le montant total d'assurance demandé pendant cette période.

